

PROCES VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 avril 2026

Etaients présents : MMES et MM GROSROYAT, MAKHLOUF, GODOY BERDUGO, LEGER, BESSON, DALLMAYR, CONTESCU, BOINON, DELAUNAY, POIREL, DUBOST, MICHEL

Absents excusés :

M. BILLARD : pouvoir à M. MAKHLOUF
M. RIVIERE : pouvoir à Mme GROSROYAT
M. MAHIER
Mme MISTR
Mme GOLLIET : pouvoir à Mme DELAUNAY
M. BARTOLI : pouvoir à Mme DALLMAYR
M. PERRAULT : pouvoir à Mme DUBOST

Absent(s) :

M. FAVRE
M. TISSEYRE
Mme TUBOEUF
Mme GASSAN

1°) Ouverture de la séance

- a) Vérification du quorum
- b) Nomination d'un secrétaire de séance

2°) Finances – Economie

- a) Approbation du compte administratif 2025
- b) Approbation du compte de gestion 2025
- c) Affectation du résultat
- d) Vote des contributions directes 2026
- e) Approbation du budget primitif 2026

3°) Déclaration d'ouverture de la nouvelle école

1°) Ouverture de la séance

- a) Le quorum est atteint, 12 conseillers sont présents à l'ouverture de la séance.
- b) Madame le Maire demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance, Mme DUBOST Laurence se propose et est désignée.

2°) Finances - Economie :

- a) **Approbation du compte administratif 2025 :** Le conseil accepte à l'unanimité, le compte administratif qui peut se résumer ainsi :

	Résultat clôture exercice 2024	Part affectée à invest.2025	Résultat exercice 2025	Résultat de clôture 2025
Investissement	+ 2 573 878.24€		- 481 891.33€	+ 2 091 986.91€
Fonctionnement	+ 2 802 472.36€	+ 755 030.76€	+ 1 175 879.88€	+ 3 223 321.48€
TOTAL	+ 5 376 350.60€	+ 755 030.76€	+ 693 988.55€	+ 5 315 308.39€

- b) **Approbation du compte de gestion 2025 :** le compte de gestion étant identique au compte administratif, il est approuvé à l'unanimité.
- c) **Affectation du résultat :** après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 3'223'321.48 €, décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A) Résultat de l'exercice	+ 1 175 879.88€
B) Résultats antérieurs reportés	+ 2 047 441.60€
C Résultat à affecter	+ 3 223 321.48€
D) Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	- 0€
R 001 (excédent de financement)	+ 2 091 986.91€
E) Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	1 873 047.70€
Excédent de financement	0€
Besoin de financement F	= D+E
	0
AFFECTATION = C	+ 3 223 321.48€
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00€
2) H Report en fonctionnement R 002	3 223 321.48€
DEFICIT REPORTE D 002	-

d) **Vote des contributions directes 2026** : Madame le Maire informe que le budget primitif 2026 a été préparé avec une augmentation des taux des contributions directes de deux points par rapport à 2025. Le conseil accepte à l'unanimité. Les taux acceptés sont les suivants :

- Taxe foncière sur propriétés bâties = **25.64%**
- Taxe foncière sur propriétés non bâties = **44.68%**
- Taxe habitation sur résidences secondaires et autres locaux meublés = **13.33%**

e) **Approbation du budget primitif 2026** : Après s'être fait présenter le budget primitif 2026, le Conseil l'accepte à l'unanimité. Il s'équilibre ainsi :

- **Fonctionnement = 6'743'479 €**
- **Investissement = 4'159'406 €**

3°) **Déclaration d'ouverture de la nouvelle école** : Madame le Maire rappelle que la construction d'une école maternelle avec réfectoire avait été autorisée par permis de construire n° 00139923B0007 accordé le 18 décembre 2023, en raison d'une hausse importante des effectifs. Les travaux de cette nouvelle école, d'une capacité de 6 classes de maternelle et d'un réfectoire, ont débuté le 22 avril 2024 et devraient être achevés fin juillet 2026. Ainsi les classes de maternelle, actuellement présentes à l'école « Le Petit Prince » seront déplacées à l'Ecole de Vaise, ce qui permettra une meilleure répartition des effectifs des classes élémentaires. Compte-tenu de ces éléments, le conseil décide, à l'unanimité, l'ouverture de l'Ecole de Vaise et de son réfectoire, à compter de la rentrée de septembre 2026.

Le prochain conseil ordinaire aura lieu le Mardi 5 mai 2026 à 19h, salle des associations.

Séance levée à 20h35